

PROCÈS VERBAL de la séance spéciale du conseil municipal de la paroisse de La Doré, convoquée conformément à la Loi pour être tenue le lundi, 9 novembre 2015, à 15h, à la salle des délibérations de l'édifice municipal, formant quorum sous la présidence de M. Jacques Asselin, maire.

Sont présents :

M. Jacques Asselin, maire
M^{me} Hélène Gagnon, conseillère
MM. Yoland Bau, conseiller
Yanick Baillargeon, conseiller
Michel Simard, conseiller
Pierre-Paul Lalancette, conseiller
M^{me} Stéphanie Gagnon, directrice générale

Est absent :

M. Marc Perron, conseiller

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Jacques Asselin, maire ouvre la séance, souhaite la bienvenue à tous et lit l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Entretien d'hiver des chemins municipaux : Attribution du contrat

POINT 1.0

RÉSOLUTION 2015-11-223

ENTRETIEN D'HIVER DES CHEMINS MUNICIPAUX : ATTRIBUTION DU CONTRAT

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public pour l'entretien d'hiver des chemins municipaux intitulé « Entretien d'hiver des chemins pour les saison hivernales 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 et option de 2 ans (2018-2019, 2019-2020);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de la Paroisse de La Doré a reçu 4 offres soit :

Entreprises	Prix avant taxes pour 3 ans
Les entreprises R & L (8530718 Canada inc.)	304 454\$
G. Lévesque terrassement inc.	307 450\$
9213-5938 Québec inc. (C.A.Z. Rénovations)	344 250\$
Franck Fournier	365 000\$

CONSIDÉRANT QUE l'administration municipale a procédé à l'analyse des offres reçues et fait rapport lors de la séance publique du 9 novembre 2015;

CONSIDÉRANT QUE la plus basse des offres présentées est conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre-Paul Lalancette, appuyé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré accorde le contrat d'entretien d'hiver des chemins pour les saison hivernales 2015-2016, 2016-2017, 2017-2018 et option de 2 ans (2018-2019, 2019-2020) à l'entreprise « Les entreprises R & L (8530718 Canada inc.) pour la somme de 304 453.65\$, plus les taxes

applicables. Le maire et la directrice générale sont autorisés à signer tous les documents nécessaires.

LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance spéciale est levée.

Jacques Asselin,
Maire

Stéphanie Gagnon, CGA,
Directrice générale